

Bureau du Conseil communal

RAPPORT DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL SUR SA GESTION DE JUILLET 2017 À FIN JUIN 2018 ET L'ÉTAT DE SES ARCHIVES

Avec la nouvelle Constitution, les autorités communales voient leur mandat débiter au premier juillet. Pour tenir compte de cette nouvelle réalité, en juin 2010, le Bureau du Conseil communal a décidé, en accord avec les présidents des groupes, que ses rapports de gestion couvriraient l'exercice effectif, du 1^{er} juillet au 30 juin, et non plus l'année civile.

Tableau récapitulatif

Objets	Nombres en 2017-2018	Nombres en 2016-2017	Nombres en 2015-2016	Nombres en 2014-2015
Séances plénières simples du Conseil communal	3	5	2	3
Séances plénières doubles du Conseil communal	19	18	20	21
Démissions de membres du Conseil entre 01.07. et 30.06	16	9	8	7
Motions déposées entre 01.07. et 30.06	2	3	2	5
Postulats déposés entre 01.07. et 30.06	59	67	47	50
Projets de règlement déposés entre 01.07. et 30.06	3	3	0	0
Interpellations ordinaires déposées entre 01.07. et 30.06	65	52	33	50
Interpellations urgentes déposées entre 01.07. et 30.06	24	15	26	20
Pétitions déposées entre 01.07. et 30.06	12	10	12	1
Préavis déposés entre 01.07. et 30.06	32	37	55	56
Rapports-préavis déposés entre 01.07. et 30.06	27	10	45	36
Rapports (R1 à Rn) de l'année	R114	R97	R129	R117
Questions écrites transmises à la Municipalité	25	19	12	10
Questions orales posées par les membres du Conseil communal en séance	171	157	113	115
Nomination des commissions ad hoc par le Bureau	75	98	96	108
Séances de la Commission de gestion	8	8	11	11
Séances de la Commission des finances	13	11	11	13
Séances de la Commission des pétitions	9	7	6	3
Séances de la Commission de recours en matière d'impôt communal	24	17	17	20
Séances de la Commission de politique régionale	4	4	5	12
Séances du Bureau du Conseil	17	18	16	14
Invitations reçues	91	103	123	202
Nombre d'objets soumis durant les week-ends de votations (y c. élections)	8	10	16	11
Nombre d'urgences demandées par la Municipalité	38	36	74	64
Nombre d'objets traités (préavis, rapport-préavis, initiatives, interpellations, interpellations urgentes)	189	155	231	200
Ratio nombre objets traités / nombre séances	8.5	6.20	10.5	8.33

Le ratio présenté à la dernière ligne du tableau ci-dessus ne peut être pris en considération sans tenir compte du type de dossiers traités durant l'année parlementaire. En effet, la division du nombre de séances par le nombre d'objets traités ne dit rien sur la complexité des objets soumis aux membres du Conseil. Certaines années, le Conseil a voté plusieurs préavis nécessitant de nombreuses heures de débats. Le nombre d'initiatives renvoyées en commission ne sont pas comprises non plus dans ce nombre d'objets traités. Cela a pour conséquence de diminuer le ratio, et cela pourrait donner l'illusion au lecteur de ce rapport que le Conseil a été moins efficace. Ce constat brut doit être nuancé.

Remplacement de Goéland

Mise en route de l'étude, en collaboration avec le SOI et le Secrétariat municipal, d'un logiciel de gestion de l'information, devant remplacer à terme Goéland. En majorité, les groupes ont validé cette démarche. Un crédit supplémentaire de CHF 28'000 francs a été demandé pour l'accompagnement du secrétaire du Conseil pour la définition des besoins. L'entreprise a été choisie par la Municipalité et par le SOI puisqu'ils sont partie prenante dans le projet. Le montant a été utilisé en partie seulement car moins d'heures que prévues ont été nécessaires.

Traitement des pétitions en cas de procédure d'opposition parallèle

Pétitions sur des demandes de permis de construire. Le Bureau a constaté que des pétitions concernent souvent des demandes de permis de construire. Ces demandes font parfois l'objet d'oppositions, formulées par les pétitionnaires, et donc d'une procédure parallèle. Il arrive souvent que la Municipalité réponde avant à l'opposition, et donc informe les opposants-pétitionnaires de la clôture du dossier. Lorsque le Conseil décide du sort de la pétition et qu'il souhaite un renvoi pour communication, il n'est pas souhaitable pour des raisons d'efficience que la Municipalité ou l'administration fasse une nouvelle réponse. Pour pallier ces décalages des procédures, le Bureau a proposé une solution d'amendement qui sera certainement reconduite dans d'autres cas: « *le Conseil communal prend acte que la Municipalité a déjà étudié et répondu à cette pétition, laquelle est devenue sans objet.* »

Commission de recours en matière d'impôts (CCRI)

Le secrétariat de cette commission permanente du Conseil a été historiquement assumé par le secrétariat du Service des finances. La personne qui assume actuellement cette charge a vu sa mission modifiée et n'a plus le temps de s'occuper de la CCRI. La directrice de FIM a approché le Bureau pour trouver une solution. Plusieurs pistes sont à l'étude, dont l'externalisation partielle ou totale du travail de greffe. Le Bureau étudie ces options en concertation avec le président de la CCRI et l'actuelle titulaire du poste.

Élections

- Avis de droit et décision du Bureau quant à la demande d'un électeur de vérifier la bonne réception de son enveloppe déposée dans une boîte-aux-lettres de la Ville. Le Bureau a prié le Secrétariat municipal de ne plus répondre à ce type de demande.
- Vérification et contrôle de la distribution dans les temps des enveloppes de votes lors des élections et votations. Le Bureau a été attentif à vérifier que les remarques collectées de distributions tardives n'étaient pas généralisées. Après consultation de la Municipalité et du Canton, il s'avère que Lausanne respecte la loi.

Votes des malades

A la demande du Secrétariat municipal, lui-même sollicité par des établissements médicaux sociaux, le Bureau a convenu d'une procédure pour répondre aux demandes d'aide pour le vote des malades. Les personnes à mobilité réduite et dans l'incapacité d'accomplir seule leur droit citoyen doivent pouvoir recourir à une personne assermentée pour recueillir le vote.

Diffusion des invitations aux événements de la Ville

Le Bureau a sollicité la Municipalité pour que les invitations aux événements organisés par les services de la Ville ne soient dorénavant distribuées que par voie électronique. Le Secrétariat municipal travaille à la mise en place d'une solution qui devrait entrer prochainement en fonction.

Collations et principes de durabilité

Plusieurs groupes ont demandé au Bureau de réfléchir aux pratiques du Conseil en matière de collations, de fourniture et d'utilisation de la vaisselle. Le Bureau a pris contact avec la déléguée au développement durable de la Ville et est accompagné dans sa démarche. Il va pouvoir être répondu favorablement à la demande du Conseil avant la fin du 1^{er} semestre 2018 déjà.

Départ à la retraite de l'assistante du Conseil communal

Après plus de vingt ans de service, la titulaire du poste est partie en retraite courant décembre 2017. Sa remplaçante est entrée en fonction en novembre 2017 pour un mois de « tuilage ». Son arrivée et son intégration se sont bien déroulées.

Versement aux Archives

Le 10 juillet 2018, le Secrétariat du Conseil communal a opéré le versement aux Archives de la Ville :

- des pièces couvrant les séances du Conseil communal du 25 août 2015 au 15 juin 2016 ;
- des procès-verbaux originaux des séances du Conseil communal pour l'année 2016 - 2017 (présidence Valentin Christe) ;
- des extraits de procès-verbaux originaux de 2017 ;
- des ordres du jour, procès-verbaux des séances et de la correspondance du Bureau du Conseil pour l'année 2017 – 2018 (présidence Marlène Voutat) ;
- des ordres du jour, procès-verbaux des séances et de la correspondance de la Commission permanente de gestion pour l'année 2017.